

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Place Bonaventure, portail Sud-Est 800, rue de La Gauchetière Ouest 7 ième étage Montréal Québec H5A 1L6

FAX pour soumissions: (514) 496-3822

INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, portail Sud-Est 800, rue de La Gauchetière Ouest 7 ième étage Montréal Québec H5A 1L6 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet			
Rigaud - Bloc J			
Solicitation No N° de l'invitation		Date	
EF937-130278/A		2012-0	6-07
Client Reference No N° de réf	érence du client	GETS F	Ref. No N° de réf. de SEAG
R.002348.101		PW-\$N	ATC-790-12052
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	S No./N°	' VME
MTC-2-35050 (790)			
Solicitation Closes -	I 'invitation nre	nd fi	n Time Zone
	- miniation pro	,a	Fuseau horaire
at - à 02:00 PM			Heure Avancée de l'Est
on - le 2012-07-05			HAE
F.O.B F.A.B.			-
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buyer ld - ld de l'acheteur			
Guilbault, Isabelle	Guilbault, Isabelle mtc790		
Telephone No N° de téléphor	ne	FAX N	o N° de FAX
(514) 496-5864 ()		(514) 496-3822	
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:		
Destination - des biens, service	es et construction:		
MINISTÈRE DES TRAVAUX	PUBLICS ET SERVICE	ES GOU	JVERNEMENTAUX
CANADA POUR ASFC			
475, Chemin Grande-Ligne			
Rigaud (Québec)			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	e l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print)	on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à sigr de l'entrepreneur (taper ou écrire en caract	
Signature	Date



Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc790

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.002348.101

EF937-130278/A

File No. - N° du dossier MTC-2-35050

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

- DANS LA CLAUSE R2710T, INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES, L'ARTICLE IG01 "CODE DE CONDUITE POUR L'APPROVISIONNEMENT" EST SUPPRIMÉ ET REMPLACÉ PAR L'ARTICLE SUIVANT, "CODE DE CONDUITE ET ATTESTATIONS" INCORPORÉ DANS CE DOCUMENT.
- DANS LA CLAUSE R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES. L'ARTICLE IG12, "ACCEPTATION DE LA SOUMISSION" EST SUPPRIMÉ ET REMPLACÉ PAR L'ARTICLE SUIVANT, "REJET D'UNE SOUMISSION" INCORPORÉ DANS CE DOCUMENT.

CE DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

LES CLAUSES CITÉES EN RÉFÉRENCE PAR UN NUMÉRO DANS CE DOCUMENT (EX: R2810D) **DISPONIBLES** SUR SITE **WEB SUIVANT** SONT LE DE TPSGC: http://ccua-sacc.tpsqc-pwqsc.qc.ca/pub/acho-fra.jsp (pour procéder à une recherche, sélectionner "Rechercher dans les CCUA" et inscrire le numéro de référence de la clause dans la case ID)

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

TPSGC limite la responsabilité de première partie de l'entrepreneur pour les travaux effectués dans les édifices bas, les édifices en hauteur ou les édifices patrimoniaux. Voir les modifications à la CG1.6 « Indemnisation par l'entrepreneur » de la R2810D aux conditions supplémentaires.

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

EF937-130278/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

mtc790

R.002348.101 MTC-2-35050

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

1004			
IP01	Documents	dΔ	eulimieeiun
11 0 1	Documents	uc	304111331011

- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP03 Visite des lieux
- IP04 Révision des soumissions
- IP05 Résultats de l'appel d'offres
- IP06 Fonds insuffisants
- IP07 Période de validité des soumissions
- IP08 Documents de construction
- IP09 Cote de sécurité
- IP10 Envoi de la soumission par télécopieur ou courriel
- IP11 Sites Web
- IP12 Code de conduite et attestations
- IP13 Rejet d'une soumission
- IP14 Critères obligatoires

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IG) - R2710T (2011-05-16)

R2710T est inclus par renvoi et est disponible au site Web suivant

http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/rese-fra.jsp (pour procéder a une recherche inscrire R2710T dans la case ID)

- IG01 Code de conduite pour l'approvisionnement Remplacé voir IP12
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxe sur les produits et services/Taxe de vente harmonisée
- IG05 Taxe de vente du Québec
- IG06 Frais d'immobilisation
- IG07 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG08 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG09 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG10 Livraison des soumissions
- IG11 Révision des soumissions
- IG12 Acceptation de la soumission Remplacé voir IP13
- IG13 Coûts relatifs aux soumissions
- IG14 Numéro d'entreprise approvisionnement
- IG15 Respect des lois applicables
- IG16 Approbation des matériaux de remplacement
- IG17 Évaluation du rendement
- IG18 Conflit d'intérêts / Avantage indu

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

- CS01 Exigences en matières d'accès, sécurité pour les entrepreneurs Canadiens
- CS02 Limitation de la responsabilité
- CS03 Code de conduite et attestations

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission

EF937-130278/A

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc790

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.002348.101

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

MTC-2-35050

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

SA08 Signature Liste des annexes

Annexe **A** Lettre de référence

Annexe B Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS)

EF937-130278/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.002348.101

Amd. No. - N° de la modif.

File No - No du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc790

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

MTC-2-35050

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- 1) Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - (a) Appel d'offres Page 1;
 - (b) Instructions particulières aux soumissionnaires;
 - (c) Instructions générales aux soumissionnaires R2710T (2011-05-16);
 - (d) Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - (e) Dessins et devis;
 - (f) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - (g) Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

« Instructions générales aux soumissionnaires » est intégré par renvoi et reproduit dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:

http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1) Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG16 de la R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires », toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2) Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appels d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP03 VISITE DES LIEUX

Il y aura une visite des lieux le 19 juin 2012 à 10h00. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter à l'adresse suivante: 475, chemin Grande-Ligne, Rigaud (Québec), à l'entrée principale.

EF937-130278/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.002348.101

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc790

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier MTC-2-35050

IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG11 de la R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires ». Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (514) 496-3822.

IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- 1) Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- 2) Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en appelant le bureau compétent au numéro de téléphone (514) 496-3388.

IP06 FONDS INSUFFISANTS

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a) annuler l'appel d'offres; ou
- b) obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c) négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- 1) Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP07 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP07 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.

EF937-130278/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc790

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.002348.101

File No. - N° du dossier

MTC-2-35050

4) Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG12 de la R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires ».

IP08 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de cinq (5), seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP09 COTE DE SÉCURITÉ

Ce document contient une exigence en matière de sécurité laquelle est obligatoire pour toute la durée du contrat subséquent (vous référer à l'article CS01 des conditions supplémentaires ci-incluses)

- A la date de clôture des soumissions, le soumissionnaire doit détenir [selon la clause 1 des clauses de sécurité du document soit: une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) / une cote de sécurité d'installation valable au niveau SECRET/TOP SECRET] en vigueur tel qu'indiqué à l'article CS01 des conditions supplémentaires. Tout manquement à se conformer à cette exigence rendra la soumission irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.
- Les membres du personnel du soumissionnaire retenu, ainsi que tout sous-traitant et les membres de son personnel, qui effectueront quelque partie que ce soit des travaux durant l'exécution du contrat subséquent doivent aussi se conformer aux exigences obligatoires en matière de sécurité du contrat subséquent tel qu'indiqué à l'article CS01 des conditions supplémentaires. Les membres du personnel ne détenant pas la cote de sécurité requise ne seront pas admis sur les lieux. Il sera de la responsabilité du soumissionnaire retenu de s'assurer que les exigences en matière de sécurité sont rencontrées tout au long du contrat. Le Canada ne sera pas tenue responsable ou redevable de tout retard ou frais supplémentaires associés avec la non-conformité du soumissionnaire retenu aux exigences obligatoires en matière de sécurité.
- Pour toutes demandes de renseignements durant l'appel d'offres au sujet des exigences en matière de sécurité du projet, les soumissionnaires doivent se conformer aux instructions tel que décrites à la clause IP02 "Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres". Pour plus de renseignements sur les exigences de sécurité de TPSGC, les soumissionnaires peuvent aussi consulter le site Web suivant : http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html ou communiquer par téléphone au numéro sans frais 1-866-368-4646.

IP10 ENVOI DE LA SOUMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR OU COURRIEL

Les soumissions envoyées par télécopieur ou par courriel ne sont pas acceptées.

EF937-130278/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc790

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

MTC-2-35050 R.002348.101

IP11 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues Http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL

Contrats Canada (Achats et ventes) https://www.achatsetventes-buyandsell.gc.ca/fra/bienvenue

Sanctions économiques canadiennes Http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/505.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC

Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/506.pdf

Certificat d'assurance (formulaire PWGSC-TPSGC 357) Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/357.pdf

Guide des CCUA http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp

Échelles des taux de salaires pour des contrats fédéraux de construction Http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes travail/contrats/echelle/index.shtml

TPSGC, Services de sécurité industrielle Http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html

IP12 **CODE DE CONDUITE ET ATTESTATIONS**

- 1. Les soumissionnaires doivent se conformer au Code de conduite pour l'approvisionnement. En plus de se conformer au Code de conduite pour l'approvisionnement, les soumissionnaires doivent répondre aux demandes de soumissions de facon honnête, juste et exhaustive, rendre compte avec précision de leur capacité de satisfaire aux exigences énoncées dans la demande de soumissions et le contrat subséquent, présenter des soumissions et conclure des contrats uniquement s'ils sont en mesure de satisfaire à toutes les obligations du contrat. En vue d'assurer l'ouverture, l'équité et la transparence du processus d'approvisionnement, les activités suivantes sont interdites:
 - le paiement d'honoraires conditionnels à une personne visée par la Loi sur le lobbying (a) (1985, ch. 44 [4^e supplément]);

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.002348.101

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTC-2-35050

Buyer ID - Id de l'acheteur mtc790

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

(b) la corruption, la collusion, le truquage de soumission, ou toute autre activité anticoncurrentielle au cours du processus d'approvisionnement.

- 2. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste qu'à l'exception des cas d'infractions pour lesquelles il a obtenu un pardon ou s'est vu accorder un traitement de clémence, ni lui ni sa société mère, ses filiales ou ses autres affiliées n'ont jamais été reconnus coupables d'une infraction criminelle à l'égard des activités énoncées en (a) ou (b) ci-dessus, ou ne sont visés par des accusations criminelles en instance concernant lesdites activités, déposées après le 1er septembre 2010.
- 3. Les soumissionnaires reconnaissent, en outre que la commission de certaines infractions les rendra inadmissibles à l'obtention d'un contrat. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste qu'à l'exception des cas d'infractions pour lesquelles il a obtenu un pardon, ni lui ni sa société mère, ses filiales ou ses autres affiliées n'ont jamais été reconnus coupables ou ne font l'objet d'accusations criminelles en instance concernant une infraction visée par l'une des dispositions suivantes :

l'article 121 (Fraudes envers le gouvernement et Entrepreneur qui souscrit à une caisse électorale), l'article 124 (Achat ou vente d'une charge), l'article 380 (Fraude commise au détriment de sa Majesté), ou l'article 418 (Vente d'approvisionnements défectueux à Sa Majesté) du Code criminel du Canada, ou l'alinéa 80(1)(d) (Fausse inscription, faux certificat ou faux rapport), le paragraphe 80(2) (Fraude commise au détriment de Sa Majesté) de la Loi sur la gestion des finances publiques.

- 4. Aux fins du présent article, les entreprises, les organisations ou les particuliers sont des entités affiliées au soumissionnaire si 1) le soumissionnaire ou l'entité contrôle directement ou indirectement l'autre ou a le pouvoir de le faire, ou 2) un tiers a le pouvoir de contrôler le soumissionnaire et l'entité. Les indices de contrôle comprennent, sans s'y limiter, une gestion ou une propriété interdépendante, la désignation d'intérêts des membres d'une famille, le partage d'installations et d'équipement, l'utilisation conjointe d'employés ou une entité créée suite au dépôt d'accusations ou aux condamnations envisagées dans le présent article dont la gestion, la propriété ou les employés principaux sont les mêmes que ou similaires à ceux du soumissionnaire faisant l'objet d'accusations ou d'une condamnation, selon le cas.
- 5. L'autorité contractante déclarera une soumission non recevable si elle constate que des renseignements contenus dans les attestations envisagées ci-dessus ne sont pas véridiques.
- 6. Lorsque le soumissionnaire, sa société mère, ses filiales ou ses autres affiliées ont plaidé coupables à une infraction envisagée aux paragraphes 1 et 3, le soumissionnaire doit inclure dans sa soumission, une copie certifiée de documents du Bureau de la concurrence du Canada démontrant qu' un traitement de clémence a été accordé, ou une copie certifiée de documents de la Commission nationale des libérations conditionnelles démontrant qu'un pardon a été obtenu, à l'égard desdites infractions.
- 7. Le soumissionnaire, sa société mère, ses filiales ou ses autres affiliées ne doivent pas faire l'objet d'accusations ou de condamnations envisagées aux paragraphes 1 et 3, pendant la durée de tout contrat subséquent découlant de cette demande de soumissions.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.002348.101

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mtc790

File No. - N $^{\circ}$ du dossier

MTC-2-35050

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

IP13 REJET D'UNE SOUMISSION

- 1. Le Canada peut rejeter une soumission dans l'un des cas suivants :
 - (a) le soumissionnaire est assujetti à une mesure corrective du rendement du fournisseur, en vertu de la Politique sur les mesures correctives du rendement desfournisseurs, ce qui le rend inadmissible pour déposer une soumission pour répondre au besoin;
 - (b) un employé ou un sous-traitant proposé dans la soumission est soumis à une mesure corrective du rendement du fournisseur, en vertu de la Politique sur les mesures correctives du rendement desfournisseurs, ce qui rendrait l'employé ou un sous-traitant inadmissible pour déposer une soumission pour répondre au besoin ou à la partie du besoin que l'employé ou le sous-traitant exécuterait;
 - (c) le soumissionnaire déclare faillite ou ne peut, pour quelque motif que ce soit, exercer ses activités pour une période prolongée;
 - (d) des preuves de fraude, de corruption ou de fausse déclaration ou des preuves confirmant l'incapacité de respecter des lois protégeant les personnes contre toute forme de discrimination ont été déposées, à la satisfaction du Canada, à l'égard du soumissionnaire, de l'un quelconque de ses employés ou d'un sous-traitant proposé dans la soumission;
 - (e) des preuves à la satisfaction du Canada que, compte tenu de son comportement antérieur, le soumissionnaire, un sous-traitant ou une personne désignée pour exécuter les travaux ne convient pas ou s'est comporté de façon inappropriée;
 - (f) dans le cadre de transactions actuelles ou antérieures avec le gouvernement du Canada :
 - (i) le Canada a exercé ses recours contractuels de suspension ou de résiliation pour inexécution à l'égard d'un contrat attribué au soumissionnaire ou à l'un quelconque de ses employés ou sous-traitants proposés dans la soumission;
 - (ii) le Canada détermine que le rendement du soumissionnaire en vertu d'autres contrats, notamment l'efficacité et la qualité dans l'exécution des travaux, ainsi que la mesure dans laquelle le soumissionnaire a respecté les clauses et les conditions contractuelles dans l'exécution des travaux, est suffisamment médiocre pour qu'on le considère incapable de répondre au besoin faisant l'objet de la soumission.
- 2. Dans le cas où le Canada a l'intention de rejeter une soumission pour des motifs tels que ceux exposés à l'alinéa 1(f), l'autorité contractante le fera savoir au soumissionnaire et lui donnera un délai de dix (10) jours pour faire valoir son point de vue, avant de rendre une décision définitive sur le rejet de la soumission.
- 3. Le Canada se réserve le droit de procéder à un examen plus approfondi, en particulier lorsque plusieurs soumissions provenant d'un seul soumissionnaire ou d'une coentreprise sont reçues en réponse à une demande de soumissions. Le Canada se réserve le droit :

R.002348.101

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mtc790

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

MTC-2-35050

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

 de rejeter n'importe laquelle ou la totalité des soumissions présentées par un seul soumissionnaire ou par une coentreprise si l'inclusion de ces soumissions dans le processus d'évaluation risque de compromettre l'intégrité et l'impartialité du processus;

(ii) de rejeter n'importe laquelle ou la totalité des soumissions présentées par un seul soumissionnaire ou une coentreprise si l'inclusion de ces soumissions dans le processus d'approvisionnement risque de fausser les résultats de l'évaluation, menant à des résultats qui n'auraient pas raisonnablement été attendus dans les conditions existantes du marché ou qui n'offrent pas un bon rapport qualité-prix pour le Canada.

IP14 CRITÈRES OBLIGATOIRES (voir annexe « A »)

Le soumissionnaire doit fournir deux (2) références de donneur(s) d'ouvrage, relatives à des projets de construction ou de rénovation.

Le soumissionnaire devra, sur demande, fournir une preuve d'achèvement des travaux pour ces projets (au minimum un certificat d'achèvement provisoire).

TPSGC se réserve le droit de vérifier les références.

Les deux (2) références, dont le texte est fourni à l'annexe « A », doivent être complétées et signées par un représentant dûment autorisé du donneur d'ouvrage et annexées à la soumission pour l'appel d'offres n° EF937-130278/A. Seuls les documents originaux seront acceptés.

Les projets présentés par le soumissionnaire doivent répondre à toutes les exigences suivantes :

- 1. projets réalisés pour un donneur d'ouvrage du domaine public, parapublic, institutionnel, commercial ou industriel;
- projets dont la valeur initiale était d'au moins 5 millions de dollars par projet et par immeuble (TPS incluse);
- 3. projets qui ont été complétés au cours des dix (10) années précédent la date de publication du présent appel d'offres;

EF937-130278/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.002348.101

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTC-2-35050

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc790

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR LES ENTREPRENEURS CANADIENS

- L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- 3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions?:
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe « B »;
 - b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

CS02 LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

La CG1.6 de la R2810D est supprimée et remplacée par le texte suivant:

CG1.6 Indemnisation par l'entrepreneur

- L'entrepreneur exonère et indemnise le Canada des réclamations, demandes d'indemnisation, pertes, frais, dommages, actions, poursuites ou procédures se rapportant aux pertes subies par le Canada ou aux réclamations de tierces parties et découlant, de quelque façon que ce soit, des activités de l'entrepreneur dans l'exécution des travaux, dans la mesure où ces réclamations sont causées par des actes négligents ou délibérés ou des omissions attribuables à l'entrepreneur, ou à quiconque dont il est responsable en vertu de la loi.
- 2) L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada pour chacunes des pertes liées à la responsabilité de première partie est limitée comme suit :
 - a) en ce qui a trait à chacune des pertes pour lesquelles une assurance doit être fournie en vertu de la CG10.1 « Polices d'assurance » de la R2900D, elle est limitée au plafond par sinistre, de l'assurance responsabilité civile des entreprises, comme il est indiqué dans la R2910D «Conditions d'assurance»;
 - b) en ce qui a trait aux pertes pour lesquelles aucune assurance n'est requise en vertu de la CG10.1 « Polices d'assurance » de la R2900D, elle est limitée au montant le plus élevé entre le montant du contrat et 5 000 000 \$, mais en aucun cas le montant ne doit être supérieur à 20 000 000 \$.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les intérêts ni les frais de justice et ne sont applicables à aucune violation des droits de propriété intellectuelle ou des obligations de garantie.

R.002348.101

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du d

mtc 790 File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME MTC - 2-35050

Buyer ID - Id de l'acheteur

Amd. No. - N° de la modif.

3) L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada, pour des pertes liées à la responsabilité de tierces parties n'est assujettie à aucune limite, y compris la totalité des frais qu'il devra engager pour se défendre en cas de poursuite par une tierce partie. Lorsque le Canada l'exige, l'entrepreneur doit défendre le Canada contre toute réclamation présentée par une tierce partie.

- 4) L'entrepreneur acquitte l'ensemble des redevances et des droits de brevet nécessaires à l'exécution du contrat et assume à ses frais la défense du Canada contre toutes les réclamations, actions ou procédures déposées ou intentées contre le Canada et alléguant que les travaux, ou toute partie de ceux-ci, réalisés ou fournis par l'entrepreneur pour le Canada portent atteinte à des brevets, modèles industriels, droits d'auteur, marques de commerce, secrets industriels ou autres droits de propriété susceptibles d'exécution au Canada.
- 5) Un avis écrit d'une réclamation doit être donné dans un délai raisonnable après que les faits sur lesquels est fondée cette demande deviennent connus.

CS03 CODE DE CONDUITE ET ATTESTATIONS

- 1. L'entrepreneur s'engage à se conformer au <u>Code de conduite pour l'approvisionnement</u> et à ses modalités. En plus de se conformer au <u>Code de conduite pour l'approvisionnement</u>, l'entrepreneur convient aussi de respecter les modalités énoncées dans le présent article.
- 2. L'entrepreneur atteste qu'à l'exception des cas d'infractions pour lesquelles il a obtenu un pardon ou s'est vu accorder un traitement de clémence, ni lui ni sa société mère, ses filiales ou ses autres affiliées n'ont jamais été reconnus coupables ou ne sont visés par des accusations criminelles en instance, après le 1^{er} septembre 2010, concernant les activités suivantes :
 - a) le paiement d'honoraires conditionnels à une personne visée par la <u>Loi sur le lobbying</u> (1985, ch. 44, [4° supplément]);
 - b) la corruption, la collusion, le truquage de soumission ou toute autre activité anticoncurrentielle au cours du processus d'approvisionnement.
- 3. L'entrepreneur atteste qu'à l'exception des cas d'infractions pour lesquelles il a obtenu un pardon, ni lui ni sa société mère, ses filiales ou ses autres affiliées n'ont jamais été reconnus coupables, ou ne sont visés par des accusations criminelles en instance relativement :
 - a) à l'article 121 (Fraudes envers le gouvernement et Entrepreneur qui souscrit à une caisse électorale), à l'article 124 (Achat ou vente d'une charge), à l'article 380 (Fraude commise au détriment de sa Majesté), ou à l'article 418 (Vente d'approvisionnements défectueux à Sa Majesté) du Code criminel du Canada, ou
 - b) à l'alinéa 80(1)d) (Fausse inscription, faux certificat ou faux rapport), au paragraphe 80(2) (Fraude commise au détriment de Sa Majesté) ou à l'article 154.01 (Fraude commise au détriment de Sa Majesté) de la Loi sur la gestion des finances publiques.
- 4. Aux fins du présent article, les entreprises, les organisations ou les particuliers sont des entités affiliées à l'entrepreneur si directement ou indirectement :
 - a) l'entrepreneur ou l'entité contrôle l'autre ou a le pouvoir de le faire, ou

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc790

EF937-130278/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

R.002348.101

MTC-2-35050

b) un tiers a le pouvoir de contrôler l'entrepreneur et l'entité.

Les indices de contrôle comprennent, sans s'y limiter, une gestion ou une propriété interdépendante, la désignation d'intérêts des membres d'une famille, le partage d'installations et d'équipement, l'utilisation conjointe d'employés ou une entité créée suite au dépôt d'accusations ou aux condamnations envisagées dans le présent article dont la gestion, la propriété ou les employés principaux sont les mêmes que, ou similaires à, ceux de l'entrepreneur faisant l'objet d'accusations ou d'une condamnation, selon le cas.

- 5. Dans les cas décrits aux paragraphes 2 et 3, où l'entrepreneur ou sa société mère, ses filiales ou ses autres affiliées ont obtenu un pardon ou se sont vu accorder un traitement de clémence pour de telles infractions, l'entrepreneur doit fournir une copie certifiée de documents le confirmant et provenant de la Commission nationale des libérations conditionnelles ou du Bureau de la concurrence du Canada.
- 6. Si l'entrepreneur ou sa société mère, ses filiales ou ses autres affiliées ne demeurent pas libres et quittes des accusations ou des condamnations décrites aux paragraphes 2 et 3 au cours de la période du contrat, le Canada se réserve le droit de résilier le contrat pour manquement, conformément aux dispositions du contrat en la matière.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc790

EF937-130278/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

R.002348.101

MTC-2-35050

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- 1) Les documents suivants constituent le contrat:
 - a) Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme:
 - c) Dessins et devis:
 - d) Conditions générales et clauses:

CG3 Exécution et contrôle des travaux CG4 Mesures de protection CG5 Modalités de paiement CG6 Retards et modifications des travaux CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat CG8 Règlement des différends CG9 Garantie contractuelle CG10 Assurances Conditions d'assurance R2830D (2010-01-11); R2850D (2010-01-11); R2860D (2008-05-12); R2870D (2008-05-12); R2880D (2008-12-12); R2890D (2011-05-16); R2900D (2008-05-12);	CG1	Dispositions générales	R2810D	(2011-05-16);
CG4 Mesures de protection R2840D (2008-05-12); CG5 Modalités de paiement R2850D (2010-01-11); CG6 Retards et modifications des travaux R2860D (2008-05-12); CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat R2870D (2008-05-12); CG8 Règlement des différends R2880D (2008-05-12); CG9 Garantie contractuelle R2890D (2011-05-16); CG10 Assurances R2900D (2008-05-12); Conditions supplémentaires; Conditions d'assurance R2910D (2008-12-12);	CG2	Administration du contrat	R2820D	(2011-05-16);
CG5 Modalités de paiement R2850D (2010-01-11); CG6 Retards et modifications des travaux R2860D (2008-05-12); CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat R2870D (2008-05-12); CG8 Règlement des différends R2880D (2008-12-12); CG9 Garantie contractuelle R2890D (2011-05-16); CG10 Assurances R2900D (2008-05-12); Conditions supplémentaires; Conditions d'assurance R2910D (2008-12-12);	CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2010-01-11);
CG6 Retards et modifications des travaux CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat CG8 Règlement des différends CG9 Garantie contractuelle CG10 Assurances Conditions supplémentaires; Conditions d'assurance R2860D (2008-05-12); R2870D (2008-05-12); R2880D (2008-12-12); R2890D (2011-05-16); R2900D (2008-05-12); R2910D (2008-12-12);	CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat R2870D (2008-05-12); CG8 Règlement des différends R2880D (2008-12-12); CG9 Garantie contractuelle R2890D (2011-05-16); CG10 Assurances R2900D (2008-05-12); Conditions supplémentaires; Conditions d'assurance R2910D (2008-12-12);	CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2010-01-11);
CG8 Règlement des différends R2880D (2008-12-12); CG9 Garantie contractuelle R2890D (2011-05-16); CG10 Assurances R2900D (2008-05-12); Conditions supplémentaires; Conditions d'assurance R2910D (2008-12-12);	CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2008-05-12);
CG9 Garantie contractuelle R2890D (2011-05-16); CG10 Assurances R2900D (2008-05-12); Conditions supplémentaires; Conditions d'assurance R2910D (2008-12-12);	CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG10 Assurances R2900D (2008-05-12); Conditions supplémentaires; Conditions d'assurance R2910D (2008-12-12);	CG8	Règlement des différends	R2880D	(2008-12-12);
Conditions supplémentaires; Conditions d'assurance R2910D (2008-12-12);	CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2011-05-16);
Conditions d'assurance R2910D (2008-12-12);	CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);
	Conditions supplémentaires;			
Justes salaires et heures de travail - Conditions de travail R2940D (2010-01-11);	Conditions d'assurance R2910D (2008-12-12			(2008-12-12);
	Justes salaires et heures de travail - Conditions de travail R2940D (2010-01-11);			(2010-01-11);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1				

R2950D(2007-05-25);

Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction

- (e) Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- (f) Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- (g) Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- 2) Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: http://ccua-sacc.tpsqc-pwqsc.qc.ca/pub/acho-fra.jsp
- 3) Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction est intégré par renvoi et est disponible au site Web:http://www.rhdcc-hrsdc.gc.ca/fra/travail/normes travail/contrats/echelle/index.shtml.
- 4) La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.002348.101

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTC-2-35050

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc790

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Correction de l'enveloppe, fenêtres, chambres, salles de bain et protection parasismique au Centre d'apprentissage de l'ASFC (Agence des services frontaliers du Canada) - Bloc J.

SA02 NOM COM	MERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIO	NNAIRE
Nom:		
Adresse:		
Téléphone:	Télécopieur:	NEA
SA03 OFFRE		
	offre à Sa Majesté la Reine du chef du us, conformément aux documents de s	
(exprimé er	\$ excluant la TPS/TV	н.

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de 30 jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux dans les vingt-deux (22) semaines à partir de l'avis de l'acceptation de l'offre.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mtc790

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

R.002348.101

MTC-2-35050

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG09 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T - Instructions générales aux soumissionnaires.

SA08	SIGNATURE	
Nom e	et titre de la personne autorisée à signer au	nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)
	Signature	 Date

R.002348.101

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur mtc790

File No. - N° du dossier MTC-2-35050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

notre gré à

ANNEXE « A »

Lettre de référence

À l'attention du donneur d'ouvrage : le projet présenté par le soumissionnaire doit répondre aux exigences suivantes :

- 1. projet réalisé pour un donneur d'ouvrage du domaine public, parapublic, institutionnel, commercial ou industriel ;
- 2. projet dont la valeur initiale était d'au moins 5 millions de dollars par immeuble (TPS incluse);
- 3. projet qui a été complété au cours des dix dernières (10) années;

La présente confirme que la firme suivante : _		
a réalisé des travaux du projet suivant :		
Ce projet répond en tous points aux exiger satisfaction selon les termes et conditions du gré.		
Description sommaire de l'ouvrage du projet :		
Nom du donneur d'ouvrage (en lettres majuscules)	ur d'ouvrage	Signature du donneur
Nom de l'organisation du donneur Téléph d'ouvrage	none	Date
Valeur initiale du contrat (TPS incluse)		
Valeur finale du contrat (TPS incluse)		
Date de fin des travaux prévus à l'octroi		

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation EF937-130278/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.002348.101

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTC-2-35050

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc790

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Date réelle de fin des travaux

EF937-130278/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.002348.101

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTC-2-35050

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc790

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE « B »

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

(Voir PDF ci-joint)



Government of Canada Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat	
EF937130278 - 20130278	
Security Classification / Classification de sécurité	

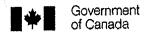
SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)

DARTA CONTRACTOR	LISTE DE VÉRIF	ICATION DES EXI	GENCES RE	ATIVES À LA	SÉCURITÉ (LVERS)			
PART A - CONTRACT INFO	WHAT INDIVIDED AND THE	A - INDECIDANATION C	ONTRACTUEL	LË		-		
Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine ASEC				2. Branc	h or Directorate / Direction gé	nérale ou	Direc	tion
2 a) Cuba at a think at the control of the control			Ress	ources humaines - Formation	et apprei	ntissac	e e	
o. a) oabcontract Number / N	umero du contrat de s	ous-traitance	3. b) Name and	Address of Subo	ontractor / Nom et adresse du	sous-tra	itant	
4. Brief Description of Work /	Brève description du	travail	L					
Correction de l'enveloppe, fen	êtres, chambres, salles o	de bain et protection para	sismique - Bloc J					
		,						
5. a) Will the supplier require :	access to Controlled (Goods 2				-		
Le fournisseur aura-t-il a	ccès à des marchand	ises contrôlées?					No	Ye
5. b) Will the supplier require a			a cubinat to the	araviaiana af tha	r	ᆜ	Non	
							No	Ye
Le fournisseur aura-t-il ac	ccès à des données te	echniques militaires no	on classifiées qu	ui sont assuietties	aux dispositions du Règleme	nt 🗀	Non	ا ا
			•					
3. Indicate the type of access		•						
6. a) Will the supplier and its e	mployees require acc	ess to PROTECTED	and/or CLASSIF	TED information of	or assets?		No	Ye
TO TOUR HOUSE AND A LIGHT LIGHT	es employes amont-il	S 2000s 2 dec renceia	nements ou à c	les biens PROTÉ	GÉS et/ou CLASSIFIÉS?	 √	Non	
(Openity the level of acce.	ва изили ине спап ил с	HIACTION / AL						
(Préciser le niveau d'acce	molovees (e.g. cleans	au qui se trouve à la c	uestion 7. c)	 -	7.4			
5. b) Will the supplier and its en PROTECTED and/or CLA	ASSIFIED information	or assets is nermitted	onnei) require a	ccess to restricte	d access areas? No access to		No	Ye
Le tournisseur et ses emr	olovés (n. ev. nettove)	ire nerconnel d'antrai		ccès à des zones	d'accès restreintes? L'accès	لـــا	Non L	V Qu
				risé.	d acces restremies? L acces			
i. c) is tills a confinercial cour	er or delivery required	neat with no oversich	t etáraca?			7 7	No I	Ye
o agit-ii o un contrat de m	essagerie ou de livrai	son commerciale san	s entreposage o	de nuit?		V	Non	Ou
7. a) Indicate the type of inform	ation that the supplie	r will be required to ac	cess / Indiquer	le type d'informat	on auguel le fournisseur devr	a avoir a	ecèe	
Canada			OTAN		Foreign / Étrange		0000	
. b) Release restrictions / Res	frictions relatives à la		, J.Al.		Foreign / Etrange			
No release restrictions	TIONIONS TOTALIVES A 18	All NATO countries			No veleces and disconnection			
Aucune restriction relative	1 1	Tous les pays de l'	DTAN		No release restrictions Aucune restriction relative		1	
à la diffusion					à la diffusion	<u> </u>	l	
Not releasable					1			
À ne pas diffuser								
•		1						
Restricted to: / Limité à :		Restricted to: / Limi	té à :		Restricted to: / Limité à :			
Specify country(ies): / Précise	r le(s) pavs :	Specify country(les)	· / Dréciser le/s) nava :		لبا		
	171.7-	operary country(100)		pays.	Specify country(ies): / Préci	serie(s)	pays:	
c) Level of information / Nive	u d'information		WHI TO THE REAL PROPERTY OF THE PERTY OF THE					
PROTECTED A	ad d miorniation	NATO UNCLASSIFI	IEO.	NG-CERTEE FF				
PROTÉGÉ A		NATO UNCLASSIF			PROTECTED A			a.
PROTECTED B	=	NATO RESTRICTE	IFIE D		PROTÉGÉ A		a Barria	
PROTÉGÉ B		NATO DIFFUSION			PROTECTED B PROTÉGÉ B			N. T.
PROTECTED C		NATO CONFIDENT	IAI	\boxminus	PROTECTED C	ᆛ	`. `;	
PROTÉGÉ C		NATO CONFIDENT	IFI		PROTÉGÉ C	1 1	174 4 14	
TO TEOL C								
CONFIDENTIAL	\exists			Page 10 Media land	CONFIDENTIAL	J.		
CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL		NATO SECRET NATO SECRET			CONFIDENTIAL CONFIDENTIFL			
CONFIDENTIAL CONFI		NATO SECRET NATO SECRET COSMIC TOP SECR	RET		CONFIDENTIEL			
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL BECRET SECRET		NATO SECRET NATO SECRET	RET					
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL BECRET BECRET OP SECRET		NATO SECRET NATO SECRET COSMIC TOP SECRET COSMIC TRES SEC	RET		CONFIDENTIEL SECRET			
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL BECRET BECRET OP SECRET RES SECRET		NATO SECRET NATO SECRET COSMIC TOP SECRET COSMIC TRES SEC	RET		CONFIDENTIEL SECRET SECRET TOP SECRET			
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL ECRET ECRET OP SECRET		NATO SECRET NATO SECRET COSMIC TOP SECR	RET		CONFIDENTIEL SECRET SECRET			

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canadä^{*}



Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat
EF937130278 - 20130278

Security Classification / Classification de sécurité

8. Will the supp Le fournisse If Yes, indica	nued) / PARTIE A (suite) blier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets? ur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? ate the level of sensitivity: native, indiquer le niveau de sensibilité :	V No Yes Oui
- 1 4 1114 11	olier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets? For aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?	Non Oui
Decument h) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel : lumber / Numéro du document :	
	CONNEL (CURRENCE) / DARTIE R. PERSONNEL (FOURNISSEUR)	
10. a) Personn	el security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis	
✓	RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET TRÈS SEC	
		RÉS SECRET
	SITE ACCESS ACCES AUX EMPLACEMENTS	
	Special comments: Commentaires spéciaux :	
Du pers	NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided. REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être screened personnel be used for portions of the work? connel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? will unscreened personnel be escorted? affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?	fourni. No Yes Non Oui No Yes No Oui Oui Oul
DADT C. CAL	EGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)	
PARTUSAL	ON / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS	
}		
1	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or es? nisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou	V Non Yes Oui
CLASS	IFIÉS?	No Yes
11. b) Will the Le four	supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? nisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	✓ No Yes Oui
PRODUCTI	ON	
occur a Les ins et/ou C	production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises? tallations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ LASSIFIÉ?	No Yes Non Oui
INFORMATI	ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)	
11. d) Will the	supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED ation or data? nisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des propres et/ou CLASSIFIÉS?	No Yes Non Oui
Dispos	re be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency? era-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du foumisseur et celui du ministère ou de l'agence nementale?	No Yes Non Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canadä

يغد	Government
平	of Canada

Gouvernement du Canada , Contract Number / Numéro du contrat

EF937130278 - 20130278

Security Classification / Classification de sécurité

Category Cat	TOP
A B C CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET COSMIC TRÊS NATO DIFFUSION RESTREINTE COMFIDENTIAL SECRET COSMIC TRÊS SECRET SECRET COSMIC TRÊS SECRET COSMIC TRES SECRET COSMIC	
CONFIDENTIEL TRÊS SECRET DIFFUSION CONFIDENTIEL TRÊS SECRET COSMIC TRÊS SECRET COMFIDENTIEL TRÊS SECRET COMFIDENTIEL TRÊS SECRET COMFIDENTIEL TRÊS SECRET COMFIDENTIEL TRÊS SECRET	SECKI
formation / Assets enseignements / Biens	TRES
pport TI	
IT Media / Support TI IT Link / Lien électronique 12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".	

des pièces jointes).